

Province de Liège

Hermalle-sous-Argenteau



Promenade
"Easy"
4,5 km
ou 5 km

COMMUNE D'OUPEYE



OU
PE
YE

1° HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU

A l'origine de la localité, une villa (domaine agricole) établie sur les deux rives du fleuve. Au VIII^e siècle, le nom de Hermalle serait Harimalia, mot composé germanique signifiant armée-assemblée (ou tribunal militaire). Ou encore, malus (moulin), dans ces cas Hermalle signifierait moulin de l'armée. Quoiqu'il en soit, l'origine franque du nom est tout à fait certaine.

2° EGLISE SAINT - LAMBERT

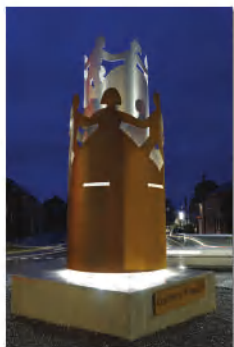


Cet édifice fait partie des monuments classés de la commune. Il est très ancien puisque l'on détient des actes de Pépin de Herstal (640-714) faisant donation de la paroisse de Hermalle à Chèvremont. Cette église est particulière à deux points de vue.

Premièrement, elle se trouve au bord de l'eau ; si elle a été construite à cet endroit, c'est parce qu'un gué se trouvait à proximité. Par conséquent, les paroissiens des deux rives pouvaient assister aux offices.

Secundo, elle détient, en son sein, un mausolée avec gisants, c'est-à-dire une représentation d'un seigneur ; ici, celui du Seigneur d'Argenteau et de sa femme.

3° LES CRAMIGNONS



Vous vous dirigerez ensuite vers le centre du village où vous découvrirez au rond-point une sculpture (œuvre de l'artiste haccourtois Henri Caps) symbolisant une des plus importantes traditions folkloriques de la Basse-Meuse : Les Cramignons.

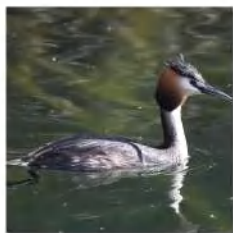
Le Cramignon est une danse populaire qui se pratique en Basse-Meuse et dans la vallée du Geer depuis le XIII^{ème} siècle. Les danseurs (en smoking pour les garçons et en robe longue pour les filles) forment une chaîne, sorte de farandole joyeuse, qui parcourt les rues du village des heures durant. Vue d'en haut, cette chaîne donne l'impression d'une forme dentée, d'une crémaillère, «cramillon» en vieux français.

Participer au Cramignon est un rituel qui marque la volonté de contribuer à l'animation du village et qui scelle l'appartenance à la communauté. A Hermalle, deux sociétés folkloriques sont représentées lors des Cramignons : Les « Rouges » et les « Bleus ». C'est au cours de la fête locale du village, le 4^e W.E. d'août, que ce folklore bat tout son plein et l'on se doit sans faute d'y participer (ou d'y assister)

4° LA GRAVIÈRE



Une fois sur la piste cyclable et avant d'entamer le parcours normal de la promenade, vous avez la possibilité de vous diriger vers la gauche et effectuer un aller-retour en longeant le très beau plan d'eau de la Gravière Brock. Entièrement réaménagée dès 2012, cette ancienne zone industrielle (extraction de gravier) constitue à présent un lieu de grand intérêt biologique idéal pour l'hivernage des oiseaux et la reproduction des amphibiens. Un espace faisant également la vie belle aux pêcheurs sportifs et aux promeneurs.



5° LE TRILOGIORT

En reprenant l'itinéraire initial, vous traverserez le site du Trilogiort. Un espace d'une centaine d'hectares situé entre le Canal Albert et la Meuse destiné à accueillir les activités logistiques sans cesse croissantes du Port autonome de Liège liées notamment au transport de conteneurs.

Cette plate-forme multimodale (trafic ferroviaire, fluvial et routier) inaugurée en novembre 2015 baptisée « Liège Trilogiort » est en passe de devenir un véritable « village logistique » au cœur de l'Europe. L'aménagement de cet espace a en outre permis de découvrir des traces de présence humaine datant de l'âge de la pierre (10.000 avant notre ère) mais aussi de traces des premiers agriculteurs qui ont occupé la région au 4e millénaire avant J.C. ou encore des vestiges (bijoux, urnes, mobiliers) issus d'une nécropole vieille d'environ 3000 ans.

Enfin, la végétation et les plantations ceinturant le Trilogiort sont entretenues de manière extensive grâce à des troupeaux de moutons et certaines variétés de bovidés rustiques. Vous ne manquerez pas de les apercevoir durant ce parcours, de même que plusieurs potagers collectifs créés à l'instigation du Port Autonome de Liège.



6° LE PONT EUREGIO

Après avoir rejoint les bords de Meuse, vous passerez sous le nouveau pont « Euregio », inauguré également en novembre 2015, en présence de Son Altesse le Roi Philippe 1er. Pont enjambant la Meuse et reliant le Trilogiport à l'autoroute E25 (Liège- Maastricht)



7° VILLEGIATURE A "LA BELLE EPOQUE"

En longeant la Meuse, vous ne tarderez pas à apercevoir quelques jolies demeures datant de la « Belle Epoque ».

Ces villas ont été construites entre 1900 et 1914 par des Liégeois et des Maastrichtois aisés séduits par les bords de la Meuse. Elles évoquent une période où les bateaux-mouches à destination de l'île Robinson débarquaient des touristes à l'écluse (Hemlot) et face à l'église Saint-Lambert.

Ces maisons présentent de nombreuses similitudes architecturales qui ne sont pas sans évoquer les villas de la côte : balcons, vérandas, colombages (faux pour la plupart) ...

Le déplacement du lit de la Meuse dans les années 1970 a amputé la plupart de ces villas du jardin d'agrément qui les précédait.



8° LA BROCANTE



Vous revenez à présent à votre point de départ et si vous avez choisi de faire votre promenade un vendredi il y a de fortes chances que vous croisiez les brocanteurs qui occupent le halage à proximité de l'église chaque premier vendredi du mois, de mai à septembre (de 9h à 13h).

Remerciements à Commission Sentiers, Nature et petit Patrimoine de la commune d'Oupeye

ADMINISTRATION COMMUNALE D'OUPEYE

Rue des Ecoles , 4 - 4684 Haccourt

Tél : 0032(4)267.06.00

proprete@oupeye.be

EN CAS D'URGENCE :

Service de police : 101

Service d'urgence : 112 via GSM/mobile

Médecin de garde : renseignements au 1307

Pharmacie de garde : 0900-10.500

ou www.pharmacie.be

Vétérinaire de garde : 0900-10.318



CHARTRE DES PROMENEURS

La balade sera d'autant plus agréable pour tout le monde si vous respectez quelques règles élémentaires de notre charte des promeneurs. Surtout, ne vous égarez pas, restez sur les chemins et sentiers balisés, respectez les clôtures, refermez les barrières que vous aurez éventuellement ouvertes et faites attention aux animaux.

Cela va de soi mais un promeneur averti en vaut deux :

tenez compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles, ne faites pas de feu et ne fumez pas dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles.

La nature n'est pas une poubelle : ne jetez pas de débris, restez courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature.

Enfin, faites silence autant que possible et respectez les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage.

AVERTISSEMENT

Les randonneurs circulent à leurs propres risques et périls.

Ni l'Administration communale d'Oupeye, ni toutes autres personnes ou institutions ayant participé à l'élaboration du projet ne peuvent être tenues responsables d'accidents, ni de l'état des sentiers ou du balisage éventuel. Tout recours est exclu.